

[Bilan préliminaire et Chantiers 2021-2025 de la Vision de l'arbre de la Ville de Québec](#) :
**Le Conseil régional de l'environnement - région la Capitale-Nationale souligne
l'implication de la Ville et suggère des améliorations appropriées**

Québec, le 8 juillet 2021 - Le CRE Capitale-Nationale tient d'abord à féliciter la *Ville de Québec* pour son implication à valoriser la forêt urbaine avec sa *Vision de l'arbre 2015-2025* (notamment par la création pertinente de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu* et la mise en place d'une *Table canopée*). Se donnant des outils de suivi, la Ville démontre une intention positive de corriger la situation de perte de canopée urbaine. Toutefois, le bilan préliminaire démontre que l'objectif de canopée n'est pas atteint et qu'une diminution de la canopée est même observée sur le territoire depuis les cinq dernières années. **Le CRE Capitale-Nationale tient à suggérer à la Ville de Québec des pistes d'améliorations quant aux chantiers à venir de la vision déployée, de manière à ce qu'elle s'y engage de manière plus ambitieuse, notamment au niveau de la conservation des milieux naturels et des arbres existants en milieu urbain dans le développement du territoire.**

L'ARBRE EXISTANT COMME UN ACTIF ESSENTIEL

Pour prioriser la conservation des arbres matures, il faut d'abord les considérer comme un actif important dans tout projet, autant structurant que de plus petite envergure. Reconnaître la valeur des arbres en milieu urbain, c'est d'abord reconnaître leur utilité essentielle et leur priorité lorsqu'ils existent déjà, puis, en second lieu, d'encourager aussi la plantation. Le verdissement urbain ne doit pas se limiter uniquement à la plantation de nouveaux arbres, surtout si cette dernière ne se fait qu'en compensation de coupe d'arbres matures. « *Il faut savoir qu'il faut planter 22 arbres de petite taille pour avoir une filtration de l'air équivalente à celle d'un arbre mature, sans compter la perte d'ombrage qui accentue les îlots de chaleur et qui ne peut être compensée à court terme par la plantation d'arbre de petite taille. La meilleure option restera toujours de protéger les arbres matures existants, qui apportent déjà des bienfaits au milieu de vie.* » - souligne David Viens, coordonnateur de projets milieux naturels au CRE Capitale-Nationale.

L'amélioration des pratiques en matière de protection des arbres lors de grands chantiers devrait passer au-delà de la sensibilisation par des réglementations plus strictes qui assurent la protection des arbres existants. « *Nous soulignons le désir de la Ville d'augmenter la canopée et de réaliser les objectifs de sa Vision de l'Arbre, cependant le nouveau règlement visant à accroître la protection et la plantation d'arbres sur les terrains privés ne devrait pas contenir uniquement une obligation de planter, mais aussi une obligation de conserver les infrastructures naturelles en place. La protection des arbres ne se fera pas si on ne régit pas là-dessus, que ce soit sur terrain public, mais aussi auprès des propriétaires privés* » soutient David Viens.

L'IMPLICATION DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET INSTITUTIONNELS

Le CRE Capitale-Nationale soutient qu'il serait pertinent d'investir davantage dans les efforts de conservation et de plantation d'arbres en dehors de la propriété municipale (qui ne représente que 25% du territoire à l'intérieur du périmètre urbain). La mobilisation de tous les grands propriétaires est essentielle. Le CRE Capitale-Nationale et plusieurs autres organismes de Québec peuvent accompagner ces propriétaires à protéger tout arbre dans leurs développements et aménagements, ainsi qu'à planter davantage. L'arbre ne doit plus être perçu comme un obstacle dans les projets de développement immobilier mais plutôt un joyau qui enrichit le projet.

LES RÔLES DE LA TABLE CANOPÉE

La *Table canopée* regroupe plusieurs organisations qui souhaitent aider la Ville à atteindre les objectifs de la Vision de l'arbre. Le CRE Capitale-Nationale considère que la Ville gagnerait à les engager davantage pour solutionner les problématiques actuelles de perte de canopée, et éviter ainsi que le scénario de diminution de canopée des cinq dernières années ne se reproduise d'ici 2025. La *Table canopée* devrait aussi être davantage concertée quant à la conservation, et non uniquement quant aux efforts de verdissement et déminéralisation. « *Les méthodes et outils de conservation et d'intégration de l'arbre en milieu urbain existent, il est primordial de les utiliser et de réglementer pour en assurer leur utilisation. La ressource est là, auprès de la Table canopée, la Ville se doit de l'utiliser.* », rappelle David Viens.

-30-

À propos du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale :

Le Conseil régional de l'environnement - région la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) est un organisme à but non lucratif qui fut créé en 1989. Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources. La stratégie du CRE Capitale-Nationale privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

Source et entrevue :

David Viens, coordonnateur de projets milieux naturels
david.viens@cre-capitale.org
Cell : 581-983-3233

